

ter l'outillage nécessaire. Il me semble donc opportun de modifier la loi afin d'en étendre la portée.

M. Charlton: J'ai ici l'extrait du hansard. J'ai, sans aucun doute, lu la coupure, puisque le passage est inclus au hansard. Je pourrai retrouver la coupure de journal et la montrer au ministre. Qu'on me permette cependant de donner lecture de la citation qui paraît au hansard et qui provient du *Globe and Mail*, numéro du 1^{er} mars 1951:

M. Gardiner prétend que les producteurs de vivres ont droit à des prix équitables

Sainte-Anne-de-Bellevue (Qué.), le 27 février (*Presse canadienne*). Le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, affirmait aujourd'hui que les producteurs canadiens de denrées alimentaires essaient d'abord de fournir assez de vivres à la population, puis de vendre à un prix assez élevé pour qu'il vaille la peine pour eux de continuer à exploiter.

Selon M. Gardiner, le Gouvernement s'opposait à l'importation au Canada de beurre de Nouvelle-Zélande, mais ce produit a été livré à Halifax moyennant 40.4c. la livre. Or le prix minimum au Canada est fixé à 53c. Les cultivateurs canadiens ne peuvent donc concurrencer le beurre de Nouvelle-Zélande. Les commerçants vendaient le produit importé 56½c. la livre.

"Le prix de vente au pays doit être relativement élevé" a déclaré le ministre.

Le très hon. M. Gardiner: C'est, de toute évidence, passablement enchevêtré. J'ai ici le texte de la déclaration. Le voici:

La Grande-Bretagne aurait été toute disposée à acheter tout l'excédent de la Nouvelle-Zélande mais celle-ci croyait qu'elle pouvait en vendre une bonne partie à un prix plus élevé en dehors de l'accord. La Nouvelle-Zélande a demandé qu'une part de 10 p. 100 soit libérée de l'accord mais, après de longs pourparlers, la Grande-Bretagne en a obtenu 92 p. 100...

Depuis la date de ce discours, j'ai appris qu'elle en avait effectivement obtenu 90 p. 100.

...à 33.3c. la livre f. à b. Nouvelle-Zélande, soit l'équivalent de 40.4c. la livre livrée à Halifax.

La coopérative de Nouvelle-Zélande en a vendu 8 p. 100 à des importateurs canadiens au prix de 56½c. la livre livrée à Halifax.

Le député a entendu cette déclaration quand elle lui a été lue, à lui et à d'autres, à Calgary. Pourquoi cherche-t-il à me faire dire autre chose puisqu'il m'a lui-même entendu lire ce passage? Peu importe les paroles que le *Globe and Mail* m'attribue, le député sait ce que j'ai dit.

M. Charlton: Si le ministre prétend que je n'ai pas lu correctement cet article, qu'il me permette de lui dire que je n'ai lu que ce qui s'y trouvait. Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit à MacDonald, mais seulement ce qu'il a dit à Calgary.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai dit la même chose que partout ailleurs. Je cite de nouveau la déclaration:

[M. Thatcher.]

La coopérative de Nouvelle-Zélande en a vendu 8 p. 100 à des importateurs canadiens au prix de 56½c. la livre livrée à Halifax. Déduction faite du droit douanier de 5c., il reste un bénéfice d'environ 11c. la livre par rapport au prix payé par la Grande-Bretagne.

Telle est la déclaration. On a fondé divers arguments sur cette déclaration; voilà, toutefois, ce qui en est.

M. Sinnott: J'ai quelques observations à faire avant que le crédit soit adopté. Tout d'abord je tiens à dire que les députés qui siègent de ce côté-ci, et là-bas dans le "dévouement", sont très reconnaissants au ministre de l'Agriculture qui s'efforce de venir en aide à l'agriculture en général. Si le député de Brant-Wentworth collaborait un peu plus avec le ministre de l'Agriculture, au lieu de lui tomber dessus à toute occasion, ça irait un peu mieux.

Il a été bien établi cet après-midi que ceux qui réclament une subvention fédérale en faveur des producteurs de pommes de terre devront faire intervenir les gouvernements provinciaux. C'est aux gouvernements provinciaux de la réclamer. Quand j'ai abordé la question l'an dernier, au Manitoba, on m'a dit qu'on n'y produisait pas assez de pommes de terre pour motiver une subvention. Toutefois, je tiens à assurer au ministre de l'Agriculture, que les centaines de cultivateurs établis le long de la rivière Rouge, au nord et au sud de Winnipeg et des deux côtés de la rivière, en produisent des centaines de milliers de boisseaux. Si d'autres demandent une subvention fédérale, je devrai inviter le gouvernement du Manitoba à en réclamer une également en faveur des cultivateurs de cette région. Ils ne reprochent pas au ministre de l'Agriculture de n'avoir pas versé de subvention jusqu'ici. Le gouvernement provincial en portera toute la responsabilité.

Tout à l'heure il a été question du beurre. Des collègues ont souligné la somme de travail qu'il faut pour produire une livre de beurre, comparée à celle que requiert la production d'une livre de margarine. Ils ont bien raison. La production d'une livre de margarine diffère beaucoup de celle d'une livre de beurre. Il faut beaucoup plus de travail pour produire une livre de beurre. C'est au Gouvernement d'arrêter l'importation à bas prix d'huile de phoque et d'huile de baleine. On importe ces huiles à 23c. le gallon et l'an dernier elles ne valaient qu'environ 11c. Depuis que j'ai placé moi-même un peu d'argent dans le commerce de l'huile de baleine, je sais à quel prix on l'achète. L'an dernier, la *Canada Packers* a acheté de l'*Adanac Whale and Fish Company* plusieurs